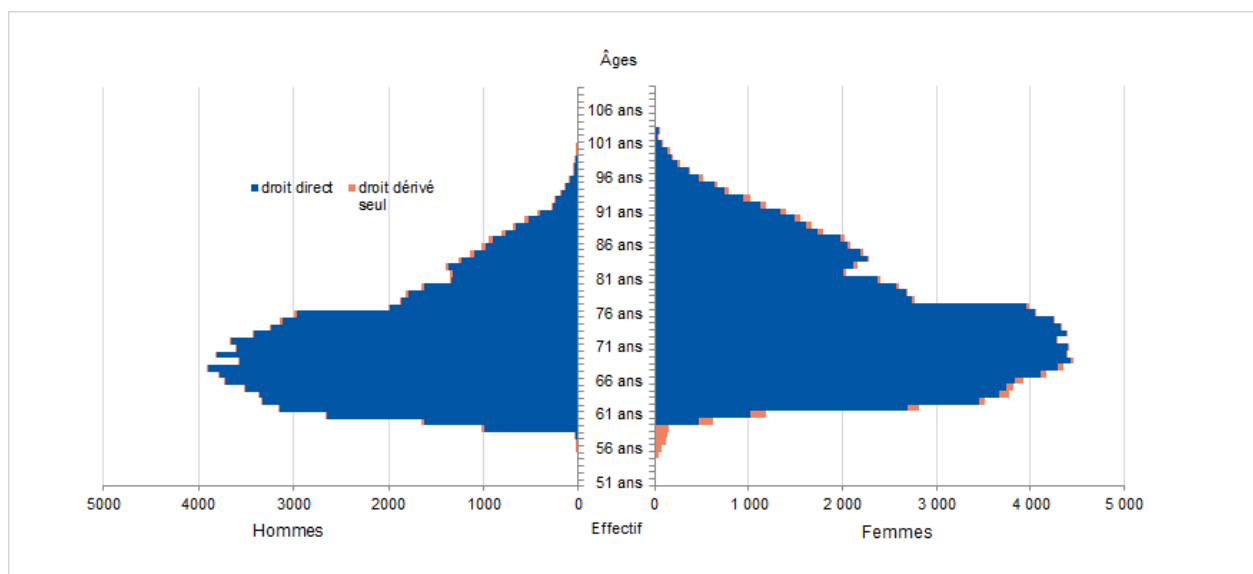


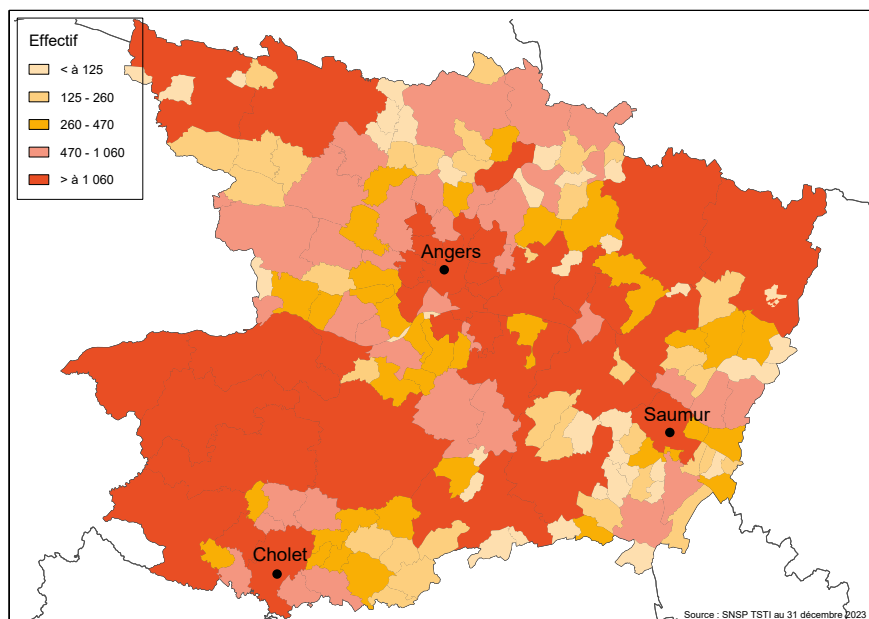
Retraités résidant dans le département			
Nouvelles attributions	Hommes	Femmes	Ensemble
Ensemble des attributions <sup>(1)</sup> de droits directs et de droits dérivés	4 074	5 876	9 950
Droits directs (retraites personnelles)	3 613	3 840	7 453
Droits dérivés (retraites de réversion)	461	2 036	2 497
Attributions de l'allocation de solidarité aux personnes âgées (Aspa)	220	312	532
Retraites anticipées et mesures dérogatoires	1 556	729	2 285
Âges moyens au départ de la pension			
Droits directs	62,1 ans	62,7 ans	62,4 ans
Droits dérivés	78,2 ans	74,9 ans	75,6 ans
Retraités en paiement au 31 décembre			
Retraités en paiement au 31 décembre	Hommes	Femmes	Ensemble
Nombre total de retraités	77 189	102 278	179 467
Retraités percevant un droit direct seul	73 272	76 378	149 650
Retraités percevant un droit dérivé seul	835	2 429	3 264
Retraités percevant les deux à la fois	3 082	23 471	26 553
Minimum vieillesse <sup>(2)</sup>	2,2%	2,7%	2,5%
Retraites anticipées et mesures dérogatoires	28 456	13 995	42 451
Âges moyens des retraités (droits directs et droits dérivés)	73,4 ans	75,4 ans	74,5 ans
Montant global mensuel moyen de la pension servie par le régime général <sup>(3)</sup>	972 €	769 €	856 €
Minimum contributif par rapport aux droits directs contributifs	16,5%	46,2%	33,3%

## Pyramide des âges des résidents



- Attributions d'une retraite de droit direct ou de droit dérivé au cours de l'année quelle que soit la date d'effet de la pension.
- Nombre de retraités bénéficiaires d'une allocation du minimum vieillesse par rapport à l'ensemble des retraités en paiement au 31 décembre (Aspa, L815, ASI).
- Ensemble des avantages de droit direct et de droit dérivé servis : montant de base après application des règles de minimum (minimum contributif ou minimum des pensions de réversion) et maximum (écrêtement du plafond de la Sécurité sociale) + compléments de pensions éventuels. Montant brut avant prélèvements sociaux et hors régimes complémentaires.

## Retraités du régime général par commune



## Statistiques des trois communes les plus peuplées du département

Retraités en paiement au 31 décembre par commune de résidence	Hommes	Femmes	Ensemble
<b>Angers</b>			
Nombre total de retraités	10 572	17 075	27 647
Retraités percevant un droit direct seul	10 172	12 496	22 668
Retraités percevant un droit dérivé seul	37	391	428
Retraités percevant les deux à la fois	363	4 188	4 551
Minimum vieillesse <sup>(1)</sup>	5,8%	5,2%	5,4%
<b>Cholet</b>			
Nombre total de retraités	5 918	7 962	13 880
Retraités percevant un droit direct seul	5 653	5 594	11 247
Retraités percevant un droit dérivé seul	15	146	161
Retraités percevant les deux à la fois	250	2 222	2 472
Minimum vieillesse <sup>(1)</sup>	2,0%	2,9%	2,5%
<b>Saumur</b>			
Nombre total de retraités	2 880	4 293	7 173
Retraités percevant un droit direct seul	2 745	2 996	5 741
Retraités percevant un droit dérivé seul	16	118	134
Retraités percevant les deux à la fois	119	1 179	1 298
Minimum vieillesse <sup>(1)</sup>	3,4%	4,5%	4,1%

1. Nombre de retraités bénéficiaires d'une allocation du minimum vieillesse (L815, Aspa, ASI) par rapport à l'ensemble des retraités en paiement au 31 décembre.

Sources : Cnav-SNSP, SNSP-TI, SNSP TSTI, Insee

Champ : Retraités percevant une retraite de base au Régime général y compris les anciens travailleurs indépendants.

Toutes les données de votre région sont en ligne dans la rubrique "Statistiques en région".

Retrouvez-nous sur [statistiques-recherche.lassuranceretraite.fr](https://statistiques-recherche.lassuranceretraite.fr)